



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 23 septembre 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1672-2024](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 AFIN D'AJOUTER UN TYPE DE DÉPENSE SANS ÉGARD AU MONTANT](#)

QUE ce règlement vise à modifier l'article 5 du règlement de délégation de pouvoirs afin d'ajouter le paiement des honoraires professionnels des conseillers juridiques à la liste de ceux pouvant être autorisés sans égard au montant;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 25 septembre 2024.

La greffière et directrice des affaires juridiques,

M^e Isabelle Bernier, avocate